



Occupant sans titre: peut on couper l'eau et l'électricité ?

Par **GOINDEN**, le **16/09/2009** à **10:10**

Bonjour,

MR VELIN ASOKAN occupe sans droit ni titre un terrain bati m'appartenant.
A plusieurs reprise je lui ai proposé de conclure un contrat de location et de devenir locataire, proposition systématiquement refusée.

J'ai fait appelle à un huissier qui a rédigé une sommation de vider les lieux a occupant sans droit ni titre dat du 20/08/2009.

Actuellement, la personne occupe tjrs mon terrain.

je viens de perdre mon travail,

ai-je le droit de couper l'eau et l'électricité dans la maison qui est occupé par cette personne ?